

COMITE TECHNIQUE D'ADMINISTRATION CENTRALE

18 OCTOBRE 2019

MISE EN PLACE D'UNE ASTREINTE AU CENTRE NATIONAL DE LA PRÉHISTOIRE – CNP POUR AVIS

Document	• Note de présentation • Planning d'astreinte 2019 • Tableau suivi interventions astreintes 2019 • Fiche prise appel • Règlement destiné aux agents d'astreinte au CNP • Protocole astreinte CNP • Fiche exercice simulation astreinte CNP • Justificatifs de formations
----------	--

CT AC 18 OCTOBRE 2019
NOTE DE PRÉSENTATION
DESTINÉE AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

☒ **Point inscrit à l'ordre du jour**

Mise en place d'une astreinte au centre national de la préhistoire – CNP, Pour avis

Inscrit préalablement pour avis à l'ordre du jour du CHSCT-AC du 25 juin 2019 puis du 1^{er} octobre 2019 - séance à nouveau convoquée le 10 octobre 2019 - le dossier présenté tient compte des demandes et préconisations formulées par les membres du CHSCT-AC le 25 juin dernier. A l'issue des échanges lors de la séance du 10 octobre 2019, les membres du CHSCT-AC ont été appelés à émettre un avis. Résultat du vote : 3 voix POUR (2 voix CFDT Culture, 1 voix SNAC-FSU), 3 ABSTENTIONS (2 voix CGT-Culture, 1 voix SUD Culture Solidaires), pas de voix CONTRE.

Rappel synthétique du contexte

Une visite du CHSCT-AC a eu lieu sur le site du CNP à Périgueux en juillet 2017. Il a été constaté un certain nombre de défaillances techniques, notamment en matière de sécurité, de sûreté et d'incendie.

Lors du CHSCT du 27 septembre 2017, il a été convenu en séance que le BFS réaliserait une visite technique des lieux. Cette dernière a eu lieu le 15 novembre 2017.

Suite à cette visite, il a été décidé que le BFS engagerait des travaux de mise en conformité du site.

C'est pourquoi l'installation d'une centrale anti intrusion a été réalisée et un nouveau système de détection incendie installé.

Ce système nécessite la mise en place d'une astreinte permettant de traiter les messages d'alertes engendrés par les centrales d'intrusion et de détection incendie.

Incidences sur les conditions de travail des agents

Quatre agents seront concernés par la mise en place de l'astreinte.

Mesures de prévention et/ou d'accompagnement des agents

Lors d'une réunion d'équipe relative à l'avancée des travaux, plusieurs agents ont proposé leur participation à la mise en place du projet. Ils ont consolidé leur engagement lors de la réunion de service du 21 mai 2019. C'est ainsi qu'ont été déterminés les quatre agents d'astreinte.

Le tableau des astreintes a été rempli en concertation entre ces quatre agents. Il est accessible en permanence sur un répertoire du serveur du CNP dédié et accessible aux seuls agents concernés. Chaque agent mentionne ses périodes d'astreinte sur l'agenda partagé Télémac.

Des réunions régulières permettront de conforter le tableau afin d'éviter tout malentendu ou confusion entre les agents. Afin de garder la traçabilité des astreintes, une fiche interne au service sera transmise en même temps que le téléphone d'astreinte entre les agents à chaque prise d'astreinte.

CT AC 18 OCTOBRE 2019
NOTE DE PRÉSENTATION
DESTINÉE AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Les agents d'astreinte ont suivi une formation sur le fonctionnement des centrales d'intrusion et de détection incendie le 26 juin 2019.

Une formation sécurité/incendie est fixée les 7 et 8 novembre par le BFS. Les agents du CNP bénéficient régulièrement d'une formation incendie (cf. justificatif joint).

Ils ont reçu en amont les consignes à suivre en cas de réception d'un message émanant de l'alarme.

Un roulement d'astreinte sera établi avec un cycle toutes les 4 semaines pour chacun des agents concernés.

Un contrat est en cours d'établissement avec une société privée de gardiennage qui sera dépêchée sur place après avoir été contactée par l'agent d'astreinte pourvu d'un téléphone portable professionnel mis à sa disposition pendant toute la durée de l'astreinte. Une réunion avec le prestataire est organisée pour valider les clauses du contrat et plus particulièrement préciser par écrit les « consignes à respecter en cas d'intervention ».

En effet, l'agent chargé de l'astreinte est alerté par un message de la centrale anti-intrusion. Dès réception, il est chargé de contacter la société chargée du gardiennage du bâtiment. Il se rendra sur place accompagné du prestataire chargé de la sécurité. En aucun cas l'agent d'astreinte est autorisé à pénétrer seul dans le bâtiment.

La liste des numéros de téléphone des services à joindre en cas de décisions importantes, tels que les numéros de secours et des responsables hiérarchiques, sera mis à disposition de la personne d'astreinte.

Le téléphone dédié à l'astreinte a été remis et il est fonctionnel (cf. Fiche relative aux exercices de simulation d'intervention).

Une carte SIM a également été livrée pour la mise en route de la centrale d'alarme. Elle est fonctionnelle.

Le protocole d'intervention a été détaillé afin de lever toute ambiguïté (cf. Protocole d'astreinte au CNP ci-joint).

Par ailleurs, des tests grandeur nature ont été réalisés par les agents d'astreinte afin de se prendre compte notamment de l'impact d'un tel engagement dans leur vie (cf. Fiche de simulation d'intervention ci-jointe).

Un véhicule utilitaire du CNP (Jumper), dédié à cet usage, sera mis à la disposition de l'agent d'astreinte.

Les agents bénéficieront d'une indemnité inhérente à leur mission organisée en fonction du planning d'astreinte arrêté.

CT AC 18 OCTOBRE 2019
NOTE DE PRÉSENTATION
DESTINÉE AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Liste des documents communiqués
--

- Planning d'astreinte au CNP ;
- Tableau des astreintes des agents du CNP ;
- Fiche de prise d'appel, de suivi et d'intervention d'astreinte ;
- Règlement à destination des agents d'astreinte du CNP ;
- Protocole d'astreinte ;
- Fiche relative aux exercices de simulation d'intervention simulation d'intervention grandeur nature pour le personnel d'astreinte ;
- Justificatifs de formation incendie (2011, 2016 pour les agents du CNP).

PLANNING DES ASTREINTES ANNEE 2019

Semaine numéro	SEMAINE + WEEK-END					
	Du lundi 08h00	au lundi 8h00	TITULAIRE	OBSERVATIONS	SUPPLÉANT	
42	lun 14 oct 19	lun 21 oct 19	NCA			Vacances scolaires
43	lun 21 oct 19	lun 28 oct 19	GPI	Toussaint		Vacances scolaires
44	lun 28 oct 19	lun 4 nov 19	ALA	Dimanche Armistice 1918		
45	lun 4 nov 19	lun 11 nov 19	SKO			
46	lun 11 nov 19	lun 18 nov 19	NCA			
47	lun 18 nov 19	lun 25 nov 19	ALA			
48	lun 25 nov 19	lun 2 déc 19	GPI			
49	lun 2 déc 19	lun 9 déc 19	SKO			
50	lun 9 déc 19	lun 16 déc 19	NCA			
51	lun 16 déc 19	lun 23 déc 19	ALA	Noël		Vacances scolaires
52	lun 23 déc 19	lun 30 déc 19	NCA	Jour de l'an		Vacances scolaires
1	lun 30 déc 19	lun 6 janv 20				

NOM	Initiales
Nathalie CAHOREAU	NCA
Stéphane KONIK	SKO
Annie LAGRANGE	ALA
Geneviève PINÇON	GPI

NOMBRE D'ASTREINTES
4
2
3
2

Année 2019

Date	NOM Prénom	Intervention Semaine (heure départ domicile et heure retour domicile)	Intervention Week-end (heure départ domicile et heure retour domicile)	Intervention Jours fériés	Commentaire	PAIEMENT OU RECUPERATION ?
Semaine 27	LAGRANGE Annie					
Semaine 28	KONIK Stéphane					
Semaine 29	PINÇON Geneviève					
Semaine 30	CAHOREAU Nathalie					
Semaine 31	PINÇON Geneviève					
Semaine 32	LAGRANGE Annie					
Semaine 33	CAHOREAU Nathalie					
Semaine 34	KONIK Stéphane					
Semaine 35	PINÇON Geneviève					
Semaine 36	CAHOREAU Nathalie					
Semaine 37	LAGRANGE Annie					
Semaine 38	KONIK Stéphane					
Semaine 39	PINÇON Geneviève					
	CAHOREAU Nathalie					
Semaine 40	PINÇON Geneviève					
Semaine 41	LAGRANGE Annie					
Semaine 42	KONIK Stéphane					
Semaine 43	CAHOREAU Nathalie					
Semaine 44	PINÇON Geneviève					
Semaine 45	LAGRANGE Annie					
Semaine 46	KONIK Stéphane					
Semaine 47	CAHOREAU Nathalie					
Semaine 48	LAGRANGE Annie					
Semaine 49	PINÇON Geneviève					
Semaine 50	KONIK Stéphane					
Semaine 51	CAHOREAU Nathalie					
Semaine 52	LAGRANGE Annie				fermeture annuelle du CNP	
Semaine 1	CAHOREAU Nathalie					



FICHE DE PRISE D'APPEL, DE SUIVI ET D'INTERVENTION D'ASTREINTE

Agent d'astreinte.....

Date.....

Heure prise

d'appel.....H.....

Nature du Problème :
.....
.....
.....
.....
.....
.....

☐ résolu par tél. sans déplacement

☐ intervention sur place

heure départ

domicile :.....

heure retour

domicile :.....

Temps passé sur

place :.....

Moyen de transport :

à pied :

avec voiture de service :

avec voiture personnelle :

Remarques, observations :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



NOTE à destination des agents d'astreinte au CNP

Le Centre National de Préhistoire dispose depuis Avril 2019 d'un nouveau système anti-intrusion et d'un système de détection incendie. Le fonctionnement de ces systèmes nécessite la mise en place d'une astreinte.

Situation de recours aux astreintes :

Cf Note 2016/D/425 du 11 janvier 2016

Nombre d'agents concernés :

Quatre agents seront en alternance d'astreinte :

- La responsable du CNP
- Un adjoint scientifique
- La secrétaire
- L'agent de prévention

Période d'astreinte :

La période d'astreinte du Centre National de préhistoire : du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Les tableaux d'astreintes, établis en concertation avec les agents du service, sont arrêtés par trimestre. Ils seront notifiés au moins 1 mois avant le début de chaque trimestre à venir par l'agent de prévention à qui il aura donné délégation pour le faire.

Une répartition équitable des contraintes entre les agents sera recherchée en répartissant les astreintes pendant les périodes de congés et les jours fériés.

À titre exceptionnel ou pour une raison justifiée, un agent d'astreinte pourra se faire remplacer en proposant la désignation d'un agent qui acceptera le remplacement.

Rotation de l'astreinte :

La durée de l'astreinte est de sept jours du lundi matin à 9 heures au lundi suivant à 9 heures. Les quatre agents se relaient chaque semaine. Le planning d'astreintes est établi chaque trimestre. Il peut être modifié par nécessité de service (notamment en raison du remplacement d'un agent) ou en raison de circonstances exceptionnelles.

Moyens et modalités

La personne chargée de l'astreinte sera joignable sur un téléphone portable professionnel dédié à cette astreinte et l'utilisera durant toute la durée de l'astreinte. La liste des numéros de téléphone des services à joindre en cas de décisions importantes relevant de leurs compétences sera mis à disposition de la personne d'astreinte.

Modalités d'organisation :

Le responsable d'astreinte est alerté par un message de la centrale anti-intrusion. Dès réception, il est chargé de contacter la société chargée du gardiennage du bâtiment. Il se rendra sur place accompagné du prestataire chargé de la sécurité. En aucun cas l'agent d'astreinte est autorisé à pénétrer seul dans le bâtiment.

PROTOCOLE D'ASTREINTE DU CENTRE NATIONAL DE PRÉHISTOIRE

Événements		Centrale de surveillance		Agent d'astreinte		Société de gardiennage		Intervention extérieure : pompiers/police
Déclenchement de l'alarme intrusion et/ou incendie	►	La centrale envoie un SMS sur le téléphone d'astreinte : 0699820638	►	L'agent d'astreinte réceptionne le SMS.				
			►					
					►	La société de gardiennage lève le doute.		
A/ Aucun incident à signaler					►	La société de gardiennage clôt l'événement en envoyant un message à l'agent d'astreinte.		
B1/ Incident sur le bâtiment (incendie ou intrusion)					►	La société de gardiennage appelle : 1° les secours : 18, 15 ou la police : 17 2° l'agent d'astreinte		
B2/ Traitement de l'incident			►	L'agent d'astreinte se déplace sur les lieux avec le véhicule de service et reste à la disposition des services de secours ou des services de l'ordre. Il aide à la mise en sécurité des lieux (barricade ou simple balisage selon la possibilité).			►	Intervention des secours ou de la police sur les lieux.
B3/ Clôture de l'incident			►	L'agent d'astreinte remplit la fiche d'intervention	►	La société remplit une fiche de rapport d'intervention.	►	Départ des secours ou des services de l'ordre.

**FICHE RELATIVE AUX EXERCICES DE SIMULATION D'INTERVENTION POUR LE PERSONNEL D'ASTREINTE
AU CENTRE NATIONAL DE PRÉHISTOIRE**

Scénario d'une intervention test dans le cadre d'une astreinte au Centre national de Préhistoire

L'objectif est d'évaluer la mise en pratique du protocole et de le consolider si besoin (cf. demande du CHSCT du 25 juin 2019).

Cadre de mise en place de la simulation du déclenchement de l'alarme lors d'une astreinte :

- Test effectué en binôme : l'un des agents étant déclencheur et observateur du déroulement des événements et l'autre étant agent d'astreinte.
- Durée de la simulation : 5 jours dans la semaine sur une plage horaire située entre 18h et 22H.
- L'agent déclencheur a pour mission d'envoyer un SMS à l'agent d'astreinte pour simuler un incident durant la période définie.
- Durant cette période, l'agent d'astreinte reçoit un SMS d'alarme sur le téléphone dédié à cette tâche qu'il conservera pendant toute la durée du test.

Agent déclencheur / Observateur		Agent d'astreinte
L'agent déclencheur envoie un SMS sur le téléphone d'astreinte : 0699820638 (le message du SMS sera selon le scénario choisi par l'agent déclencheur : intrusion ou incendie).	►	L'agent d'astreinte reçoit le SMS.
	►	L'agent d'astreinte contacte l'agent déclencheur/observateur qui représente la société chargée de la surveillance du bâtiment, pour lui délivrer le message de la centrale d'alarme.
L'agent déclencheur/observateur qui représente la société de gardiennage va au CNP. Il contacte l'agent d'astreinte au 0699820638 pour l'informer d'un incident sur le bâtiment (incendie ou intrusion).	►	L'agent d'astreinte se déplace sur les lieux avec le véhicule de service (Jumper). Il reste à la disposition des secours ou des services de l'ordre et aide à la mise en sécurité des lieux si possible.

Bilan des exercices :

Les quatre agents d'astreinte du CNP ont participé à l'exercice. L'exercice s'est déroulé pour chacun sur cinq jours. Les agents d'astreinte n'avaient pas connaissance au préalable du moment de l'appel, ni du motif (intrusion ou incendie).

Chaque agent (agent déclencheur et agent d'astreinte) a rempli une fiche qui faisait le bilan de l'intervention.

Synthèse des remarques :

1. Le protocole d'intervention a été bien respecté par les agents d'astreinte. Le protocole n'a pas soulevé de problème particulier.
2. Les agents d'astreinte ont répondu avec une grande rapidité à l'appel de la centrale de surveillance (simulé par l'agent déclencheur/observateur).
3. Il y a eu une prise de conscience de la disponibilité liée à l'astreinte par les agents.

Date: 05/04/2016

Devis : DSB042016-7 (référence à rappeler sur tous les documents)

Désignation	Quantité	Prix U.H.T	Total H.T
Formation incendie pour 6 personnes	1	450,00 €	450,00 €
<i>Programme Théorique 1H30 environ</i> Les causes d'incendie Les effets de l'incendie sur l'homme Le triangle du feu Les classes de feux Les modes de propagation Les principes d'extinction L'évacuation <i>Programme Pratique 1H30 environ</i> Manipulation d'un extincteur à eau + additif et d'un extincteur Co2 2kg par personne sur feux réels à l'aide d'un bac à feux alimenté par une bouteille de propane <i>Remise d'un fascicule de formation</i>			

Total H.T 450,00 €

TVA 20% 90,00 €

Montant Total T.T.C 540,00 €

Bon Pour Accord	
Date :	La Responsable du
Cachet & Signature	Centre National de Préhistoire
16 AOUT 2016	Geneviève PINÇON

Validité de l'offre : 30 jours

Conditions de règlement : règlement à 30 jours date de facture

Envoi par mail : contact@exindis.fr

ADRESSE DE FACTURATION Ministère de la Culture et de la Communication CENTRE NATIONAL DE LA PRÉHISTOIRE 38 rue du 26 ^{ème} Régiment d'Infanterie 24000 Périgueux	DESTINATAIRE EXINDIS Lieu-dit Madeleine 24210 LA BACHELLERIE
SERVICE À CONTACTER <i>Pour toute information concernant la commande</i> Madame Nathalie Cahoreau Ligne directe : 05 53 06 69 67 nathalie.cahoreau@culture.gouv.fr	COMMENTAIRE Devis n° DSB042016-7 en date du 05/04/16 SIRET : 331 481 978 00020 Règlement par chèque ou virement bancaire
ADRESSE DE L'INTERVENTION Ministère de la Culture et de la Communication CENTRE NATIONAL DE LA PRÉHISTOIRE 38 rue du 26 ^{ème} Régiment d'Infanterie 24000 Périgueux	

DATE: 16 août 2016

BON DE COMMANDE n° 201619

Désignation	Qté	PU	Montant
Formation incendie pour six personnes	1,00	450,00	450,00
Programme théorique 1h30 environ : <i>Causes de l'incendie, triangle du feu, classes de feux, modes de propagation, principes d'extinction et évacuation</i>			
Programme pratique 1h30 environ : <i>Manipulations d'un extincteur à eau + additif, d'un extincteur Co2Kg par personne sur feux réels à l'aide d'un bac à feux alimenté par une bouteille de propane</i>			
Remise d'un fascicule de formation			
	Montant HT		450,00
	TVA 20 %		90,00
	Montant TTC		540,00 €

La Bachellerie, le 7 novembre 2011

Lieu dit Madeleine
24210 LA BACHELLERIE
FRANCE

Tél : +33 (0)9 77 48 85 60
Port. : +33 (0)6 88 93 83 63
Mel : contact@exindis.fr

Ministère de la Culture et de la Communication
DGP / SP / SDA
CENTRE NATIONAL DE LA PREHISTOIRE
38 rue du 26ème R.I.
24000 PERIGUEUX

Bon de livraison : LSB 2456

Réf. Commande client : 2011-39

Réf EXINDIS : EX 2462

Mode de livraison : Par nos soins

Poste	Désignation	Quantité
1	Session de manipulation d'extincteurs Durée : 2 heures Nombre de personnes : 8	1

RESERVE DE PROPRIETE

Conformément aux dispositions de la loi du 25 janvier 1985, EXINDIS se réserve expressément la propriété des matériels livrés jusqu'au paiement intégral du prix de vente

Nous vous prions de nous retourner un exemplaire de ce bon de livraison daté et signé

CACHET ou SIGNATURE

Date :

Date	Thème d'instruction	Inst. réalisée par	Visa
16/11/2011	Formation à la manipulation d'extincteurs sur feux réels à Paicq clou bac à feux. 1h30 ct Théori 1h30 ct pratique	S. Basset ExInDis 24210 LA BACHELLERIE TEL 09 77 48 85 60 - Port. 06 88 93 83 63 www.exindis.fr Siret : 528 016 529 00016 APE : 8020 Z	